

Huit règles pour les locataires avisés en Alberta

Regardez la vidéo à www.youtube.com/cplealberta (en anglais seulement).

1. Connaissez votre futur(e) colocataire avant d'emménager ensemble

Vous passerez une bonne partie de votre temps avec votre colocataire et vous devriez pouvoir vous faire confiance mutuellement. Vous devriez également choisir un(e) colocataire qui paiera le loyer, sinon vous serez expulsé(e). Signez une entente avant d'emménager ensemble afin de prévenir tout problème susceptible de surgir à l'avenir.



Elle Hughes from Pexels

2. Mettez-le par écrit

Les ententes verbales sont difficiles à prouver. Vous serez mieux protégé(e) si vous possédez un bail écrit. Si vous avez un problème dans votre logement ou votre immeuble, vous devriez le faire savoir à votre propriétaire par écrit.



Pixabay from Pexels

3. Participez aux inspections menées par votre propriétaire

Les rapports d'inspection sont importants, car c'est sur eux que se fonde le propriétaire pour déduire des sommes de votre dépôt de garantie quand vous quittez les lieux.



Anete Lusina from Pexels

4. Ne payez pas comptant

Si vous payez comptant, vous ne pouvez pas prouver que vous avez payé, mais si vous payez par chèque, vous possédez une preuve. Si vous devez payer comptant, faites-le en compagnie d'un(e) ami(e) pour avoir un témoin, préparez un reçu et demandez à votre propriétaire de le signer.



Pixabay from Pexels

5. Soyez aimable

Vous entretiendrez de meilleures relations avec votre propriétaire si vous êtes aimable.

Regardez la vidéo à www.youtube.com/cplealberta

6. Conservez les documents et les avis

Vous devriez conserver tous les documents en lieu sûr. S'il y a un problème avec votre propriétaire, vous aurez besoin de tous les documents et avis pour aller en cour.

7. Demandez de l'aide si vous ne comprenez pas

Si vous ne savez pas ce qu'est un préavis de fin de la location, vous devriez demander de l'aide afin de savoir quoi faire.



Negative Space from Pixels

8. Connaissez vos droits et la loi

En connaissant vos droits et la loi, vous saurez si votre propriétaire n'agit pas comme il se doit.

Pour de plus amples renseignements :

Lois protégeant les propriétaires et les locataires de l'Alberta :
www.landlordandtenant.org

Service Alberta :
www.servicealberta.ca ou 1.877.427.4088

© October 2023

Legal Resource Centre of Alberta Ltd., Edmonton, Alberta

Exerçant ses activités sous le nom de : Centre for Public Legal Education Alberta

Vous NE devez PAS considérer l'information contenue dans ce document comme des conseils juridiques. Il ne s'agit que d'information générale sur les lois de l'Alberta.

Ce projet a été réalisé grâce à une subvention de l'Alberta Real Estate Foundation.